

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-01

Objet : Situation de la collectivité en matière de développement durable.

Rapporteur : M. DARBOIS, Adjoint au Maire

Conformément au décret du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, une évaluation des actions et des politiques menées par la Ville de Metz dans ce domaine a été effectuée.

Cette évaluation a été établie sur la base des résultats obtenus fin 2010 par le premier plan d'actions en faveur du développement durable adopté fin 2007, comportant 21 actions, et dont la mise en œuvre s'est déroulée sur la période 2008 à 2010.

A noter, que dès 2008, la Ville de Metz avait souhaité être évaluée au regard du développement durable, par un organisme indépendant (Afnor Certification), afin d'identifier les améliorations à apporter, instaurer une réelle dynamique en faveur d'un développement durable et solidaire et répondre aux finalités du cadre de référence national des Agendas 21 locaux.

En 2009 a été créée la Mission développement durable et solidaire chargée de s'assurer de la prise en compte du développement durable dans l'activité des services et les projets et d'évaluer les actions de développement durable qui sont entreprises.

L'évaluation qui a été menée sur le premier programme d'actions en faveur du développement durable fait état de 95% des actions planifiées qui ont été réalisées ou sont en cours de réalisation avec des objectifs systématiquement atteints, voire souvent dépassés (cf. tableau de bilan des actions réalisées en 2008, 2009, 2010).

Ainsi, concernant le volet « énergie » de ce plan d'actions, des résultats dépassent très nettement les objectifs fixés dans le domaine de l'éclairage public (objectif de réduction de 5% des consommations d'énergie atteint dès 2010) mais aussi au niveau du remplacement des chaufferies fioul avec une part d'énergie fioul dans les consommations d'énergie de la ville inférieure à un pour cent en 2010.

En matière d'eau potable, l'investissement consacré pour améliorer et rénover le réseau a permis un gain de rendement de 8 points entre 2007 et 2010 pour atteindre un seuil de 83% de rendement.

L'objectif de réduction des produits phytosanitaires dans les espaces verts a été largement dépassé. Il avait été fixé à 30% pour 2010 mais l'engagement pris en 2009 avec la signature de la convention zéro phyto a permis la suppression totale de pesticides dès la fin 2010 pour l'entretien des espaces verts et des voiries.

La politique en faveur de l'écomobilité a été complètement revue et un Plan Vélo a été validé en 2010 avec de nouvelles priorités pour développer la pratique du vélo. D'ores et déjà, fin 2010, les itinéraires cyclables à Metz avaient quasiment doublé comparativement à 2008.

Avec l'intégration du développement durable au cœur des projets d'urbanisme (Ecoquartier des Coteaux de la Seille et ZAC du Sansonnet), les actions identifiées dans le premier plan d'actions ont toutes été intégrées à la démarche de conception des nouveaux quartiers.

Enfin, les actions d'écoresponsabilité menées au sein des Services Municipaux ont permis une réelle évolution des comportements et des pratiques dans ce domaine avec notamment le développement des certifications environnementales, gage de qualité.

Les résultats de cette évaluation sont très satisfaisants et ont alimenté l'élaboration du nouvel Agenda 21 qui se veut plus ambitieux au niveau de sa méthode d'élaboration et des thèmes abordés.

Chaque année, à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, une évaluation sur la situation de notre collectivité en matière de développement durable sera présentée et pourra faire l'objet d'un débat.

Le principe d'une évaluation partagée avec l'ensemble des acteurs concernés et basée sur le référentiel du Ministère du développement durable portant sur l'évaluation des agendas 21 locaux a d'ores et déjà été retenu.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération du 29 novembre 2007 relative à l'Agenda 21 et aux orientations stratégiques pour le développement durable

VU l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2,

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

CONSIDERANT que l'évaluation du premier Agenda 21 fait état de la réalisation de 95% des actions planifiées avec des objectifs systématiquement atteints, voire dépassés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'adopter le rapport présenté sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Metz.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

René DARBOIS
Adjoint au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission développement durable et solidaire

Commissions : Environnement et Cadre de Vie

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ